

C'est un document important dont nous saluons l'apparition avec un plaisir facile à comprendre, car nous y trouvons, avec les conseils de modération et de prudence tombés de la bouche de l'épiscopat, l'affirmation catégorique et unanime que "ni le Gouvernement (de l'Ontario) "ni la majorité de sa population n'ont le désir non plus que l'intention "de proscrire la langue française."

Cette lettre collective ne règle pas à la vérité la difficulté scolaire ontarienne; les Evêques le reconnaissent eux-mêmes puisqu'ils recommandent à leurs fidèles, quels qu'ils soient, de s'abstenir de toute initiative "en attendant les futurs développements de cette question", ce qui indique une action ultérieure de la part de ceux que le Saint Siège a chargés du règlement de cette difficulté de manière à "faire attribuer à "chacune des parties ce qui est juste et équitable."

La recommandation épiscopale de l'obéissance aux lois justes tombe dans une terre bien préparée, les Canadiens français s'étant toujours fait un scrupule d'obéir aux lois justes, à tel point que Sir James Whitney leur a rendu ce public témoignage qu'ils étaient des "*Law abiding citizens.*"

L'obéissance aux lois justes n'entraîne pas la soumission aux lois injustes. La doctrine de l'Eglise sur ce point est bien connue, et comme il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes et que les prescriptions du droit naturel priment les ordonnances humaines nous nous sentons, nous catholiques, déterminés à maintenir en matières éducationnelles l'autorité paternelle et à ne pas accepter la substitution de l'autorité de l'Etat à celle du père de famille, selon la formule si chère à certains prétendus éducateurs.

Le dirons-nous? mais il nous fait particulièrement plaisir de constater que *tout* l'épiscopat catholique de l'Ontario demande à la majorité protestante de cette province "de considérer d'une manière sympathique" les *aspirations* et les *demandes* de leurs concitoyens "Canadiens français relatives à l'établissement et au fonctionnement "des écoles bilingues....."

Ces paroles sont bien l'écho des paroles mêmes de Notre Très Saint Père, Benoit XV: "On ne saurait refuser aux Franco-Canadiens qui "habitent cette province (de l'Ontario) le droit de réclamer, dans une "forme convenable, que dans les écoles où leurs enfants sont en un "certain nombre, la langue française soit enseignée; et l'on ne peut "assurément leur faire un reproche de défendre ce qui leur tient tant à "cœur."